C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DUPLESSIS

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le lundi 17 janvier 2022, à 19 h 30;

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Son Honneur le Maire Monsieur Martin ST-LAURENT,

Monsieur Bernard DUPONT (via Zoom), Monsieur Danny BOUCHARD (via Zoom), Madame Cindy VIGNOLA (via Zoom), Monsieur Marco OUELLET, Monsieur Daniel BERGERON, Monsieur Shannon POWER.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière (via Zoom), et Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général (via Zoom), sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2. Résolution adoption du procès-verbal;
- 3. Résolution adoption des comptes à payer;
- 4. Résolution pour nommer la firme Cain Lamarre pour l'application des règlements municipaux ainsi que certains dossiers juridiques pour l'année 2022;
- 5. Résolution pour autoriser le renouvellement du contrat pour la cueillette et la garde d'animaux domestiques;
- 6. Résolution pour mandater un consultant externe pour la dotation du poste de conseiller en ressources humaines;
- 7. Résolution proposition de règlement à l'amiable Réclamation Travaux à l'usine d'eau potable;
- 8. Résolution pour mandater le Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec pour l'élaboration de la structure salariale des cadres municipaux de la Ville de Fermont;
- 9. Résolution pour octroyer un mandat à l'entreprise Déboisement Raymond Ste-Marie afin de déboiser l'emprise d'une future rue desservant le nouveau parc industriel;
- 10. Résolution pour accepter le renouvellement du contrat des assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec;

11. Résolution pour accepter la proposition de Solutions Mieux-être LifeWorks et d'adhérer au programme d'aide aux employés;

12.- Divers;

 Résolution pour octroyer un mandat à la firme SNC Lavallin pour la préparation des plans et devis de construction pour la construction de la rue du Quartz sur une longueur totale d'environ 230 mètres;

PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Résolution – fermeture de la séance.

R22-01-01 RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R22-01-02 RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procèsverbal de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent les procès-verbaux, le tout tel que déposé;

La Conseillère Cindy Vignola déclare un intérêt non pécuniaire dans les procèsverbaux.

ADOPTÉE

R22-01-03 RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 décembre 2021, au montant de <u>3 745 178,19 \$</u>, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

Le Maire Martin St-Laurent et la Conseillère Cindy Vignola déclare un intérêt pécuniaire dans la liste des chèques.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 01-22

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (*Loi des cités et villes C-19*, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

Paiements internet: 3643 à 3670 666 937,86 \$

Paiements par chèque : 26176 à 26299; 26301 à 26305 2 194 474,79 \$

Paiements par Transphère : S10621 à S10676 254 499,75 \$

Chèques de moins de 1 000 \$ 36 263,62 \$ Chèques de plus de 1 000 \$ 3 079 648,78 \$

3 115 912,40 \$

Dépôts de paies # 48 à 52 629 265,79 \$

GRAND TOTAL 3 745 178,19 \$

Sandra Gagnon

Sandra GAGNON, Trésorière.

R22-01-04

RÉSOLUTION POUR NOMMER LA FIRME CAIN LAMARRE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX AINSI QUE CERTAINS DOSSIERS JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil mandatent la firme *Cain Lamarre* pour l'application des règlements municipaux ainsi que certains dossiers juridiques pour l'année 2022;

R22-01-05 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LA CUEILLETTE ET LA GARDE D'ANIMAUX DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la cueillette et la garde d'animaux domestiques sera échu le 31 janvier 2022;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent le renouvellement du contrat pour la cueillette et la garde d'animaux domestiques avec Nathaly Fortin, au coût mensuel de 1 580 \$, taxes en sus, pour une période d'un an, soit du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023;

ADOPTÉE

R22-01-06 RÉSOLUTION POUR MANDATER UN CONSULTANT EXTERNE POUR LA DOTATION DU POSTE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire créer un nouveau poste de conseiller en ressources humaines au sein de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont doit procéder à l'embauche d'un nouveau conseiller en ressources humaines:

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont aura besoin d'appui afin de sélectionner le bon candidat pour occuper le poste;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service pour l'accompagnement dans le processus de dotation du poste de conseiller en ressources humaines de MARYSE SHAFFER Consultation au montant de 5 900 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02-160-00-419.

ADOPTÉE

R22-01-07 RÉSOLUTION – PROPOSITION DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE – RÉCLAMATION – TRAVAUX À L'USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT une réclamation de l'entreprise Groupe Michel Leclerc inc. au montant de 197 050,27 \$ suite à la réalisation du projet #3406-410 « Mise aux normes des installations de production d'eau potable »;

CONSIDÉRANT les récentes discussions entre le Groupe Michel Leclerc inc., la direction générale de la Ville, l'ingénieur conseil au dossier et notre conseiller juridique;

CONSIDÉRANT QUE la réclamation initiale de l'entreprise Groupe Michel Leclerc inc. et son sous-traitant a été ajustée à 97 815,28 \$ suivant diverses analyses;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale de la Ville, de l'ingénieur conseil et du conseiller juridique représentant la Ville de régler à l'amiable ladite réclamation au montant de 97 815,28 \$;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'APPROUVER la proposition de règlement à l'amiable au montant de 97 815,28 \$ avec l'entreprise Groupe Michel Leclerc inc. conditionnellement à ce qu'une transaction avec les clauses usuelles en semblable matière y incluant une quittance complète, totale et finale intervienne entre les parties;

DE POURVOIR à la présente dépense en l'affectant au poste budgétaire 22-412-00-722;

DE libérer le montant dès que l'entrepreneur aura soumis les quittances finales de ses sous-traitants ou un affidavit confirmant leurs paiements;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R22-01-08

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ÉLABORATION DE LA STRUCTURE SALARIALE DES CADRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire mettre en place une structure salariale des emplois cadres de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour du capital humain de l'UMQ réalisera l'équité interne avec une méthodologie sans biais sexiste et respectant les principes de l'équité salariale, permettant une évaluation objective des emplois existants et facilitant l'intégration ainsi que l'ajustement des salaires à l'intérieur de la structure salariale;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service pour l'accompagnement par le Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec pour l'élaboration de la structure salariale des cadres municipaux de la Ville de Fermont pour un montant approximatif de 19 000 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02-160-00-419.

R22-01-09

RÉSOLUTION POUR OCTROYER UN MANDAT À L'ENTREPRISE DÉBOISEMENT RAYMOND STE-MARIE AFIN DE DÉBOISER L'EMPRISE D'UNE FUTURE RUE DESSERVANT LE NOUVEAU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT l'entente de cession à titre gratuit de terres du domaine de l'État à des fins industrielles en faveur de la Ville de Fermont, conclue en août 2018 entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et la Ville de Fermont:

CONSIDÉRANT l'approbation, le 20 décembre 2021, d'un avenant à ladite entente quant à la localisation d'un parc industriel et ce, suivant la transmission d'une description technique réalisée par des arpenteurs-géomètres mandatés par la Ville;

CONSIDÉRANT un permis de déboisement émis en mars 2013 autorisant ces travaux sur l'ensemble du parc industriel;

CONSIDÉRANT l'opportunité de faire déboiser l'emprise d'une future rue de desserte du parc industriel permettant ainsi de faire avancer le dossier, de réaliser des relevés, de faciliter les opérations cadastrales, etc.;

CONSIDÉRANT l'offre de services # 210321007 datée du 4 janvier 2022 de l'entreprise Déboisement Raymond-Ste-Marie, au montant de 11 495 \$ plus taxes pour le déboisement de l'emprise de la future rue du parc industriel;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un mandat à l'entreprise Déboisement Raymond-Ste-Marie, au montant de 11 495 \$ plus taxes, afin de déboiser l'emprise d'une future rue desservant le nouveau parc industriel de Fermont;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au fonds de développement du territoire constitué par la Ville de Fermont dans le poste budgétaire 02-621-00-419;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Étienne Bergeron, coordonnateur de projets, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R22-01-10

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ASSURANCES GÉNÉRALES AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent le renouvellement du contrat des assurances générales avec la *Mutuelle des municipalités du Québec*, au coût de 347 488,73 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2023;

R22-01-11 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA PROPOSITION DE SOLUTIONS MIEUX-ÊTRE LIFEWORKS ET D'ADHÉRER AU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide aux employés de Solutions Mieux-être LifeWorks permet de favoriser le mieux-être mental, physique, social et financier des employés et qu'il permettra essentiellement d'améliorer la santé et la productivité des employés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire prendre soin de ses employés et les accompagner de façon professionnelle lorsqu'un problème se manifeste;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la proposition de Solutions Mieux-être LifeWorks s'élèvent à 3,34 \$ par employé par mois;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la proposition de Solutions Mieux-être LifeWorks et d'adhérer au programme d'aide aux employés pour un montant de 3,34 \$ par employé par mois;

ET

QUE la Ville de Fermont assume l'entièreté des frais d'adhésion au programme d'aide aux employés.

ADOPTÉE

R22-01-12 RÉSOLUTION POUR OCTROYER UN MANDAT À LA FIRME SNC LAVALLIN POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DE CONSTRUCTION POUR LA CONSTRUCTION DE LA RUE DU QUARTZ SUR UNE LONGUEUR TOTALE D'ENVIRON 230 MÈTRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire construire les services de la rue du Quartz afin de desservir 24 terrains devant accueillir des maisons unifamiliales iumelées.

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 13 janvier 2022 de l'entreprise SNC Lavallin, au montant de 21 375 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un mandat à SNC Lavallin, au montant de 21 375 \$ plus taxes, afin de réaliser les plans et devis de construction pour la construction de la rue du Quartz sur une longueur totale d'environ 230 mètres;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02-621-00-419;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

R22-01-13	RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE	
	IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON	
	APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER	
	ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ	
	QUE la séance soit levée à 19 h 50.	
	ADOPTÉE	
	Martín St-Laurent	Marie Philippe Couture
	MAIRE	GREFFIÈRE